

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 Hors du DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Imprimerie A. Laytou.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.									
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
40 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
5 h 1 soir.	12 » 55 » soir.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 25 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 55 ^m matin.	
10 h 27 »	5 » 45 » »	2 » 37 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »	
		7 » 40 » »	9 » 27 » »	9 » 55 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	11 » 45 ^m soir.	
Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. « ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.				Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.					

Cahors, 14 Février.

SÉNAT

Séance du 11 février.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif au code rural (titre V, du bail emphytéotique, et titre VI, des animaux employés à l'exploitation des propriétés rurales).

M. Ribière, rapporteur, explique les modifications qui ont été apportées par la commission, à la première rédaction.

M. Malens demande qu'on revienne à la rédaction adoptée en première lecture.

Après des observations de MM. Brunet et Bernard, M. Humbert, garde des sceaux, dit que la rédaction de l'article 1^{er} proposée par la commission est très satisfaisante. Peut-être dans l'avenir pourra-t-on donner le caractère emphytéotique aux baux de plus de 18 ans, mais il serait contraire à toutes les règles du droit public de descendre au-dessous de cette durée.

Après une assez longue discussion, le Sénat adopte l'article 1^{er}, en fixant à 18 ans le maximum de la durée du bail emphytéotique.

L'article 2 est mis en discussion.

M. Bozérian, parlant au sujet du privilège du propriétaire, voudrait que l'on fixât ce point spécial. Les articles 2 à 12 sont successivement adoptés.

M. Labiche demande la suppression de l'article 13.

M. Lenoël en demande le maintien.

Une courte discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Lucien Brun, Malens, Griffé.

M. Labiche insiste sur sa proposition et propose le renvoi à la Chambre.

Le renvoi est prononcé.

L'article 14 est adopté. L'article 15 est mis en discussion ; il est adopté dans sa nouvelle rédaction faite par la commission de concert avec le gouvernement.

Le Sénat décide sur la proposition du président que la prochaine séance aura lieu jeudi prochain.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
 du 14 Février 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Mais cela fut difficile, car les lettres étaient irrégulières et tremblées, comme ce qu'écrivit la main d'un malade.

En maints endroits aussi, elles étaient effacées, comme si elles avaient été mouillées par des larmes.

Le cœur de cet homme endurci battit violemment à cette vue; ses ongles s'enfoncèrent involontairement dans le papier, menaçant de le déchirer.

Sans détacher son regard du papier et sans dire un mot à son serviteur, qui se tenait respectueusement devant lui, il continua à déchiffrer.

Il réussit à lire quelques mots :

Or... commode... secrétaire... tiroirs secrets.

Wenz jeta le papier avec mépris, et murmura :

— Sottises que tout cela ! un bon coup de poing ou un coup de pied forcera bien le vieux meuble à me livrer ce qu'il contient.

Tranquillisé de ce côté, il essaya d'ébaucher un sourire, et d'un ton qu'il s'efforçait de rendre

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 février.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection de deux vice-présidents.

MM. Fallières et Boysset sont proclamés vice-présidents par 290 et 203 voix sur 382 suffrages exprimés.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de résolution de M. Barodet, ayant pour objet la nomination d'une commission chargée d'opérer le dépeuplement des professions de foi et des programmes électoraux de 1881.

M. Mir, rapporteur, dit que la commission n'a rien à changer à l'excellent rapport de M. Naquet.

M. Barodet combat longuement les conclusions qui tendent au rejet de la prise en considération.

On objecte, dit-il, qu'il faut craindre de fausser le régime parlementaire et d'y substituer le gouvernement direct par le peuple ; mais le régime parlementaire n'a pas d'autre but que d'assurer l'exécution des volontés du pays. Comme en 1789, les Chambres actuelles doivent chercher leurs inspirations dans les cahiers du peuple.

M. Martin Nadaud est proclamé questeur par 191 voix.

M. Mir, rapporteur, répondant à M. Barodet, soutient les conclusions de la commission.

M. de Lacretelle soutient la proposition de M. Barodet.

M. Bernard-Lavergne ne veut pas de dépeuplement de cahiers. Le seul contrôleur des députés c'est l'électeur et non la Chambre.

M. Gaineau soutient la proposition.

La prise en considération de la proposition Barodet est adoptée par 381 voix contre 69.

La prochaine séance aura lieu lundi.

Informations

On sait que M. Léon Say a mis à son entrée dans le cabinet cette triple condition qu'il n'y aurait ni émission, ni conversion, ni rachat des chemins de fer.

Toutefois, en renonçant aux émissions du 3 0/0 amortissable, au moins jusqu'à nouvel ordre, le ministre des finances n'a pas entendu empêcher l'exécution des grands travaux publics, au programme desquels M. de Freycinet a attaché son nom.

Il s'agissait donc de trouver un autre moyen pour achever de doter le pays du réseau complémentaire des chemins de fer, de voies navigables et des ports marchands, qui figurent dans le système Freycinet.

M. Léon Say, en ce qui concerne les nouveaux chemins de fer, a eu l'idée d'en confier la construction aux compagnies actuelles qui, dès lors, se substituerait à l'Etat pour la dépense et émettraient en conséquence des obligations nouvelles. Il est question de confier en 1883, pour 200 millions de travaux de ce genre aux grandes compagnies.

Mais, outre cela, il faut des ressources pour les autres grands travaux publics que l'Etat conserverait à sa charge. Pour les fournir, le ministre des finances songe à réclamer aux grandes compagnies le remboursement des sommes que l'Etat leur a avancées comme garanties d'intérêt et qui s'élèvent en totalité au chiffre de 600 millions. Ces sommes ne sont pas immédiatement exigibles, mais par des négociations, on pourrait obtenir des compagnies le remboursement graduel de ces 600 millions.

Ce sont ces questions qui retardent le dépôt du budget, car de la solution qui leur sera donnée, dépend le système financier qui sera présenté à la Chambre pour 1883.

Quelques journaux ont donné la nouvelle du départ du prince Orloff.

Nous sommes en mesure d'affirmer que l'ambassadeur de Russie se trouve à Paris et qu'il a

dîné jeudi dernier, à l'Elysée, avec les autres membres du corps diplomatique.

— M. Bontoux, député de Sisteron, s'inscrit en faux contre l'adresse d'un prétendu comité central de son arrondissement à M. Gambetta.

— On sait que le projet sur la magistrature préparé par M. Humbert, réduit de 26 à 19 le nombre des cours d'appel. Parmi les sept cours supprimées, celles d'Agen, Pau, Angers, Limoges, Bastia.

Le nombre des magistrats ainsi supprimés dans les cours est de 160 sur 760.

Le projet Humbert sera examiné par la même commission que celle qui sera chargée d'examiner le projet de M. Martin-Feuillee.

— M. Zévort, directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts, est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire.

— On lit dans la *Gazette de la Bourse* du 9 février :

« D'après l'estimation d'un des plus anciens agents de change de Berlin, la Bourse de cette ville a subi une perte d'environ cent millions, par suite de l'effondrement de l'Union générale.

« Des personnes fort au courant des affaires, prétendent que cette évaluation est beaucoup trop modérée et que les pertes s'élèveront à près d'un milliard, si les fluctuations qui ont signalé les six premiers jours du mois de février se prolongent pendant tout le mois.

— Une dépêche de Berlin publiée par le *Morning Post* du 11, dit que M. le baron de Courcel, qui vient d'arriver à Berlin, peut être certain de rencontrer le meilleur accueil auprès du gouvernement allemand, vu qu'il a l'intention de marcher sur les traces de son prédéces-

portant son rôti.

Le nouvel arrivant n'était autre que l'émissaire du tribunal de Trarbach, le secrétaire du juge de Sponheim ; il venait surprendre le seigneur de Beuren de la manière la plus inattendue et la plus désagréable.

En même temps que le rôti impatientement attendu, Wenz reçut la nouvelle qu'un étranger désirait lui parler.

— C'est sans doute un envoyé du bailli de Croew, se dit Wenz, en commençant à découper et à manger l'un des poulets. Qui donc, sans cela, pourrait déjà connaître mon séjour au château ?

Au même moment apparut le secrétaire porteur de l'importante missive ; encore sous la porte il fit une profonde révérence, et à mesure qu'il approchait du noble seigneur il s'inclinait plus profondément.

— Assez de simagrères ! s'écria Wenz sèchement et d'un ton d'impatience. Allons... parlez ! Qui vous envoie et que voulez-vous ?

— De grâce, seigneur, répondit l'autre en bégayant, tandis qu'il tremblait de tous ses membres ; je viens sur l'ordre du tribunal de Sponheim, c'est-à-dire du sévère seigneur juge de Trarbach, comme aussi de Sa Seigneurie M. le bailli de l'électorat de Trèves, afin de remettre à Votre Seigneurie l'écrit que voici.

Le bouchée que Wenz allait avaler, tout en grommelant le secrétaire, s'arrêta dans sa bouche et s'allit à tétouffer.

(A suivre.)

— Et le manger, mon garçon, que devient-il ?

— J'y avais déjà songé ; deux poulets gras sont en train de rôtir en ce moment même au presbytère.

Le capitaine, à ces mots, jeta sur Riedel un regard de bienveillance, mêlé d'un peu de surprise.

— Par Dieu ! mon garçon, je t'avais méconnu, tu es plus avisé et plus rusé que je ne l'avais cru au début. Tant mieux ! il me faut un garçon comme toi.

— Mon noble seigneur sera content de moi. Demain je veillerai à avoir mieux ; nous ne manquons rien dans notre parc !

Ainsi s'exprima Riedel, d'un air satisfait, e aussitôt il sortit pour chercher le couvert, que était également d'argent massif, et les poulets sifflèrent pour le dîner du seigneur.

Wenz se retrouva seul. Il ne changea point de position et il semblait goûter en pensée toute la somme des jouissances qu'il allait pouvoir s'offrir.

Cette fois Riedel fut assez longtemps absent ; mais en revanche il apporta en revenant, outre les deux poulets, à la mine la plus appétissante, autre chose encore qui devait moins être du goût du propriétaire du château.

Riedel avait rencontré dans le village un cavalier, qui montait une vieille rosse pesante et qui ne paraissait point savoir s'il devait s'arrêter, ou s'il n'était point encore arrivé au terme de sa course ; une question qu'il adressa à Riedel dut l'éclairer entièrement, car on le vit alors trotter aux côtés du serviteur qui revenait au château,

seur, en fortifiant les bonnes relations entre la France et l'Allemagne.

— On assure que M. Challemel-Lacour, ambassadeur à Londres, sera remplacé par M. Tissot, ambassadeur à Constantinople.

Il est certain que le général Chanzy ne retournera pas à Saint-Petersbourg. Il sera promu au commandement de l'un de nos grands corps d'armée.

Quant à M. de Chaudordy qui avait été nommé à Saint-Petersbourg et qui, après la retraite de M. Gambetta, a refusé d'aller occuper ce poste, il sera attaché à l'une des grandes commissions du ministère des affaires étrangères.

— On annonce que M. le général Billot soumettra prochainement au conseil ses propositions pour la nomination aux commandements de corps d'armée.

Les commandants de corps d'armée qui sont en fonctions, ont été nommés le 11 février, il y a trois ans; mais ils n'ont pris possession de leurs postes qu'entre le 15 et le 20. Le gouvernement croit avoir jusqu'à cette dernière date, avant de désigner leurs remplaçants.

— Le duc d'Aumale va faire poursuivre un personnage arrivé depuis peu de temps à Paris, et venant de la Belgique, qui réclame la priorité sur les princes d'Orléans, comme étant issu d'une branche plus rapprochée du trône que la famille d'Orléans.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

MAIRIE DE CAHORS

Le public est prévenu que le samedi de chaque semaine, de 2 à 4 heures du soir, le contrôleur principal recevra à la Mairie les demandes de renseignements et répondra aux réclamations des contribuables de la commune de Cahors.

M. Magnabal, inspecteur général de la comptabilité des économats, est depuis plusieurs jours à Cahors.

M. le colonel Négrier, de la légion étrangère, vient d'être promu commandeur de la légion d'honneur, à la suite de beaux faits d'armes en Tunisie. M. le colonel Négrier n'est pas un inconnu pour nous; il a laissé à Cahors d'excellents souvenirs, et la nouvelle de la distinction dont il est l'objet, a été apprise ici avec le plus grand plaisir.

— Notre compatriote, M. François Maturié, receveur de l'enregistrement à Riez (Basses-Alpes), est nommé au bureau de Chalut (Haute-Vienne).

— Par arrêté en date du 24 janvier dernier, notre compatriote M. Maury (Michel), commis de culture à Salviac, a été élevé sur place à la 2^e classe de son grade.

Convocation de l'armée territoriale et appel des réservistes.

Le Journal Officiel publie deux circulaires du ministre de la guerre adressées aux commandants de corps d'armée, qui sont relatives aux convocations des réservistes et des territoriaux en 1882.

Voici les dates des convocations :

Armée territoriale.

PREMIÈRE PÉRIODE DE PRINTEMPS

Classes 1868 et 1869

Du lundi 20 mars au lundi 3 avril, pour les cadres; artillerie, trains.

Du mercredi 23 mars au lundi 3 avril, pour les hommes non gradés; artillerie, trains.

DEUXIÈME PÉRIODE DE PRINTEMPS

Classes de 1870-71

Première série.

Du mardi 11 avril au mardi 25 avril, pour les cadres: infanterie (série unique ou 1^{re} série); artillerie, trains, génie, gendarmerie (série unique).

Du jeudi 13 avril au mardi 25 avril, pour les hommes non gradés: infanterie (série unique ou 1^{re} série); artillerie, trains, génie, gendarmerie (série unique).

2^e série

Du mercredi 3 mai au mercredi 17 mai, pour les gradés: d'infanterie (2^e série, pour les régiments de numéro pair qui ont deux bataillons à convoquer et n'en peuvent recevoir qu'un).

Du vendredi 5 mai au mercredi 17 mai, pour des hommes non gradés: infanterie (2^e série, pour les régiments de numéro pair qui ont deux bataillons à convoquer et n'en peuvent recevoir qu'un).

CONVOCACTION D'AUTOMNE

Classes 1868 et 1869, 1870 et 1871.

Immédiatement après la période de convocation d'automne des réservistes à une date qui sera fixée ultérieurement: cavalerie.

Les ajournés de 1880 de la cavalerie, de l'artillerie et des trains, qui devaient être convoqués en 1881 avec les classes 1868 et 1869, ainsi que les ajournés de 1881, seront appelés en 1882, en même temps que les hommes de l'armée territoriale de leur arme.

Appel des réservistes à l'automne de 1882.

Première série.

Classes 1873 et 1875.

Pendant les manœuvres, à une date qui sera fixée ultérieurement: infanterie de ligne, chasseurs à pied, sapeurs-pompiers.

Deuxième série

Classes 1873 et 1875.

Après les manœuvres, à une date qui sera fixée ultérieurement: cavalerie, artillerie, pontonniers, trains, génie, gendarmerie.

Les réservistes ajournés en 1881 seront appelés aux convocations de 1882 par les soins des commandants de corps d'armée intéressés.

On remarquera que dans l'énumération ci-dessus ne figurent pas les réservistes des compagnies d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers; il a été décidé, en effet, qu'il serait fait application aux réservistes de ces compagnies des dispositions adoptées en faveur des sections de secrétaires d'état-major et de recrutement, de commis et d'ouvriers d'administration et d'infirmiers, et qui ont été spécifiées dans l'avant-dernier paragraphe de la circulaire ministérielle du 27 janvier 1881.

Victimes du coup d'Etat.

Liste des personnes auxquelles des indemnités ont été accordées par la commission départementale.

MM.

Avezon, Jean, père, à Concorès, 300 fr.
Batut, Urbain, maire à Alviagnac, 400.
Blanc, Vincent, serrurier à Cahors, 300.
Montbertrand, Marie-Baptiste-Félix, à Lacapelle-Marival, 300.
Bétulle, Achille, propriétaire à Bédier, 200.
Cazes, Victor, artificier à Cahors, 200.
Vernhes, Pierre, à Paris, 150.
Barrat, Jean, à Girac, 100.
Brassac, Jean-Arnaud, père, à Cahors, 400.
Cambornac, Louis, pharmacien à Catus, 100.
Granet, Etienne à Bretenoux, 100.
Maleprade, Bernard, à Girac, 100.
Maratuech, François, maire de Tonzac, 400.
Mazeyrie, Raymond, à Bretenoux, 100.
Piquet, Pierre, à Bretenoux, 100.
Richard, Simon, limonadier à Luzzech, 100.
Roques, Théodore-Pierre, à Asnières, 100.
Soullignac, François-Auguste, à Grézels, 100.

Parents des victimes.

Lafon, Louise, veuve Mirat, à Assier, 600 fr.
Basle, Marc, sa veuve et sa fille, à Paris, 400.
Ségéric, ses deux enfants, à Laurettes, 400.
Cayla, Louis, sa veuve, née Tester, à Paris, 300.
Gauzens, Armand, sa fille, à Paris, 300.
Lafage, Amable, sa veuve, à Cahors, 300.
Bousquet, Louis, sa fille, veuve Moncoutié, à Cahors, 200.
Tournié, Louis, sa veuve, à Cressensac, 200.
Calmel, Eugène, son fils, à Soissons, 100.
Cassagnade, Jean-Pierre, à St-Céré, 100 fr.
Couzy, François, sa veuve, à Marcillac, 100.
Devier, Antoine, sa veuve, à St-Céré, 100.
Fouchet, Auguste, sa veuve, à Luzzech, 100.
Molinier, Louis, sa fille, à Cahors, 400.
Montblanc, Abel, sa veuve, à Figeac, 100.
Montagne, André, son fils Virgile, à Cahors, 100.
Rames, Eugène, sa veuve, à Figeac, 100.

CHEMIN DE FER DE MONTAUBAN A BRIVES.

Les travaux de cette ligne marchent avec une grande activité. Du lieu de Matras, commune de Montauban, à Cahors, on ne voit que de nombreux chantiers, et les maisons de garde semblent s'élever par enchantement.

Le pont d'Albias sur l'Aveyron, est presque

terminé, ainsi que les terrassements du côté de Fonneuve et Bonnefont.

L'adjudication des travaux du 4^e lot, comprenant les 4 premiers kilomètres et la construction du pont sur le Tarn, qui devait avoir lieu samedi, est, par un avis préfectoral renvoyé au samedi 25 février.

On écrit de Rocamadour :

Dans la journée du 2 courant, la femme Aussel, du village de Blanat, commune de Rocamadour, quitta sa maison, vers trois heures du soir, pour aller porter à manger à des ouvriers occupés dans un champ situé à environ 800 mètres; elle laissait chez elle son mari malade et une petite fille de trois ans sous la garde de sa sœur âgée de 12 ans. Cette dernière, s'étant aperçue que sa jeune sœur avait disparu, se mit à sa recherche avec une voisine, et quelques minutes après la trouvaient noyée dans une mare. Elles la transportèrent à la maison, mais, malheureusement, les secours qui lui furent prodigués ne purent pas la ramener à la vie.

On écrit de Marmande, qu'un double assassinat vient d'être commis à Seyches, sur les personnes de deux femmes; une est morte et l'autre grièvement blessée. L'auteur présumé, d'origine espagnole, est en fuite.

Nous apprenons par la *Petite Gironde* qu'un accident terrible est arrivé à bord du steamer français *Ravensdowne*, capitaine Labour, faisant le service entre notre port et Nantes. Le *Ravensdowne* avait quitté notre port samedi dernier pour Tonnay-Charente et Nantes; après la mise à terre de la partie de son chargement destiné à ce premier port, il est reparti faisant route pour sa seconde destination. Il descendait la rivière, lorsque tout à coup une formidable explosion s'est fait entendre, et le navire s'est trouvé enveloppé par un nuage de vapeur. La chaudière du *Ravensdowne* a sauté et deux hommes, le second mécanicien nommé Courriol et un chauffeur dont nous ignorons le nom, ont été tués sur le coup.

Le capitaine Labour et le pilote, qui étaient sur la passerelle, ont été lancés en l'air par la force de l'explosion et sont retombés sur le panneau d'avant, sans avoir reçu de blessures graves. On se perd en conjectures sur les causes de l'accident. Le navire a été ramené à Rochefort,

LA SÉCHERESSE

La sécheresse extraordinaire dont nous souffrons en ce moment, remonte au mois d'octobre dernier, comme le montrent les chiffres suivants :

	Moyenne Ordinaire	Saison actuelle	Déficit
Octobre	45 m. m.	27 m. m.	33 m. m.
Novembre	45 m. m.	36 m. m.	19 m. m.
Décembre	45 m. m.	27 m. m.	18 m. m.
Janvier	40 m. m.	10 m. m.	30 m. m.
Février, 12 premiers jours	0 m. m.	15 m. m.	15 m. m.
Total en 138 jours,		115 m. m.	

La moyenne de pluie étant d'environ un millimètre, on voit que le déficit est de plus des deux tiers. La surface de Paris étant de 64 kilomètres carrés, le volume d'eau qui nous manque sur notre ration annuelle est de 74 millions d'hectolitres. Il serait du plus haut intérêt de savoir jusqu'où s'étendraient les limites de cette sécheresse sans précédent. Nous ajouterons qu'il n'a pas plu depuis le 7 janvier, c'est-à-dire qu'il n'est pas tombé une seule goutte d'eau du ciel ou un cristal de neige pendant 35 jours consécutifs. Pendant toute la durée de notre sécheresse inouïe, l'électricité est restée constamment positive, sauf une fois, et sa tension a toujours été assez faible. Ordinairement, pendant ces temps de brouillards et de brumes, elle offre des variations multiples et atteint soudainement des valeurs décuplées de celles qui ont été constatées. Tous ces faits s'accordent à prouver que le brouillard opaque qui a duré 22 jours, avait bien la constitution constatée lors de l'ascension aérostatique du 25 janvier.

Saint-Malo, 11 février.

Le caporal Rindel, du 46^e de ligne, a été trouvé pendu près de la caserne de Rocabey.

C'est, depuis quelques mois, le troisième sous-officier du 46^e de ligne qui se suicide.

Le vingt-huitième concours poétique ouvert en France le 15 février, sera clos le 1^{er} juin 1882. Vingt médailles or, argent, bronze seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco à M. Evariste Carrance, président du Comité, 12, rue Rousannes, Agen, Lot-et-Garonne. (Affranchir).

Le tribunal civil de Limoux (Aude), vient de condamner à 500 francs de dommages-intérêts un maire, qui s'était permis, de son autorité privée, de rayer de la liste électorale un certain nombre d'individus qui ne lui plaisaient pas. Plusieurs maires de ce département seraient, paraît-il, dans le même cas, et vont être poursuivis devant les tribunaux à la requête des électeurs rayés par le bon plaisir de ces fonctionnaires.

Dernières Nouvelles

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 13 février.

M. Brisson, répondant à M. Ballue qui rappelle qu'il a déposé une proposition de résolution tendant à nommer une commission chargée d'examiner toutes les questions relatives à l'organisation des forces défensives, dit que la commission d'initiative ne tardera pas à présenter son rapport sur cette question.

La Chambre prend en considération la proposition de M. Petitbien, tendant à ordonner l'impression des documents relatifs à l'enquête parlementaire sur la législation des boissons.

Il résulte de l'entretien de M. Talandier avec M. de Freycinet, que tous les pourparlers diplomatiques engagés au sujet de l'affaire de M. Pierre Lavroff étaient terminés lors de l'avènement du cabinet actuel.

L'ambassadeur de Russie à Paris avait reçu de M. Gambetta une promesse d'expulsion.

M. de Freycinet a pensé qu'il devait faire honneur à la parole donnée par son prédécesseur.

Paris, 13 février, soir.

Voici le résultat des élections législatives qui ont eu lieu hier à la suite des ballottages: Provens, M. Lenient, républicain, élu. Aubusson, M. Cornudet, conservateur, élu.

M. d'Aillères, conservateur, est élu député à Mamers par 7,679 voix contre 4,096 données à M. Levasseur, républicain.

— Le *Journal des Débats* déclare que M. Léon Say a mis pour condition absolue à son entrée au cabinet que le budget en préparation serait constitué de façon à supprimer les émissions de l'emprunt amortissable pour 1882 et 1883, sans ralentir les travaux.

— Un télégramme de Londres dit que la France et l'Angleterre sont tombées d'accord pour s'entretenir avec les autres puissances sur les affaires d'Egypte.

Complot contre le Czar.

Par suite de la découverte d'un complot, plusieurs jeunes gens de distinction auraient été arrêtés à Moscou. Le complot devait éclater lors des fêtes du couronnement de l'empereur.

Le père d'un des inculpés est un colonel qui a été arrêté ainsi que sa femme et sa fille.

Paris, 13 février, soir.

Le *National* assure que M. Gambetta aurait télégraphié ce matin à ses amis, d'arrêter la campagne entreprise, dans les journaux dévoués à sa politique, contre le ministre Freycinet.

M. Gambetta serait, dit ce journal, décidé, à son retour, à prendre la direction du groupe de l'Union républicaine, qui deviendrait ainsi l'aile gauche du groupe ministériel.

Bourse de Paris.

Cours du 11 février.

Rente 3 p. %	82.25
— 3 p. % amortissable	81.85
— 3 p. % amort. nouveau	00.00
— 4 1/2 p. %	114.00
— 5 p. %	114.10

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 13 février 1882.

Les transactions ne se raniment pas; mais les

cours se sont raffermiss, le 3 0/0 a remonté à 82.50, l'amortissable à 82.30, le 5 0/0 à 114.70.

La reprise s'est étendue à l'ensemble de la cote, la Banque d'Escompte a regagné 80 fr. sur les plus bas cours; la Banque de France, le Foncier, la Banque de Paris, le Lyonnais sont mieux tenus.

La Banque nationale était demandée de 525 à 530. Elle ne saurait tarder à revenir à ses cours précédents. On sait en effet qu'elle n'a pas été et ne pouvait pas être atteinte par la crise puisqu'elle n'est ni banque de spéculation ni banque de dépôt.

Les recettes des chemins de fer français continuent à dépasser dans une forte proportion celles de 1884; leurs actions sont l'objet de bons achats au comptant.

Le Suez s'est relevé au-dessus de 3.100.

Le 5 0/0 italien se tient vers 85 et le 5 0/0 turc vers 11.

Le Petit Journal était demandé de 755 à 760. Les actionnaires de la Société d'exploitation du Petit Journal sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour le 2 mars prochain, 11, rue Le Peletier.

On lit dans la Gazette des Tribunaux: Nous sommes informés que les différends soulevés à la suite de l'assemblée générale des actionnaires de la Banque de Prêts à l'Industrie du 14 décembre dernier, se trouvent complètement aplanis par le retrait simultané des demandes en nullité de ladite assemblée et de l'action reconventionnelle qu'elles avaient provoquée.

BIBLIOGRAPHIE

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 480^e livraison (41 février 1882). — TEXTE: Le roman d'un cancre, par J. Girardin. — Fragment de Mémoires, par F. de Malis. — Le polype vinaigrier, par M^{me} Gustave Demoulin. — Bouche en cœur, par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. — La musique des astres, par Albert Lévy. — DESSINS: Tofani, Bonnafoux. — Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. BARRAL (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) Un an, 20 fr. — Sommaire du N^o 669, du 4 février 1882: J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — J.-A. Barral. Nouvelles expériences de vaccinations charbonneuses. — Boncenne. Les mulots et les chouettes. — Garcin. Situation agricole dans l'Ain. — Pouillet. Jurisprudence agricole. — Boudy. Les citernes. — Casanova. Sur la culture du maïs-fourrage. — Ganzin. Etude sur la reconstruction des vignobles du midi. — Huet. Préparation des paillassons, pieux et échelas. — Gaugain. Culture des environs de Paris. — Sagnier. Le commerce agricole en 1881. — Partie officielle. — Arrêté indiquant les arrondissements phylloxérés. — Franc. Concours d'animaux gras à Bourges. — Sagnier. Société nationale d'agriculture. — Revue commerciale. — Prix courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — GRAVURES NOIRES: Réservoir de 60,000 litres, séparé de la grande cave par un chemin de service. — Citerne de 80,000 litres placée au centre d'une grande cour entourée de bâtiments. — Appareil purificateur de l'eau des toits.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, journal universel d'électricité, 51, rue Vivienne, Paris. — Sommaire du n^o du 4 février 1882. — Histoire de la découverte du téléphone; Th. du Moncel. — L'électricité contre l'incendie; Frank Gerally. — Exposition Internationale d'Electricité: Appareils de mesures électriques à l'Exposition de l'Ecole supérieure de télégraphie; E. Mercadier. — Le tramway électrique du Palais de l'Industrie et le chemin de fer postal; A. Gueront. — Instruments divers destinés aux mesures électriques: Galvanomètre à déviation proportionnelle; Marcel Deprez. — Sur la résistance électrique des gaz; Edlund. — Revue des travaux récents en électricité: Mesure des potentiels correspondant à des distances exploitables déterminées. — Les procédés métallurgiques actuels. — Les piles et condensateurs de M. Valery. — Correspondance: Lettre de M. G. Lippmann. — Faits divers.

On lit dans un journal de Paris: « L'usage journalier de l'Elixir dentifrice des RR. PP. Bénédictins à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents, qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives. » C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le meilleur curatif et le seul préservatif des affections dentaires. » Dépôt chez tous les pharmaciens, parfumeurs et coiffeurs. »

MM. HENRI, BRUNEL et BOSCH, directeurs de la Maison Busquet, Jules Huc, 32, rue des Marchands, Toulouse, ont l'honneur d'informer leur clientèle que leurs Magasins ont été complètement préservés de l'incendie qui a détruit les maisons voisines le 12 février courant.

AVIS

A affermer un Moulin à farine, situé sur le Ruisseau du Vert à 500 mètres environ de Catus. Pour les renseignements, s'adresser à M^{me} V^e de Valon, à CATUS, (Lot).

LE TOUR DU MONDE, Nouveau journal de Voyages. — Sommaire de la 1101^e livraison (41 février 1882). — Voyage de la Vega autour de l'Asie et de l'Europe, par A. E. Nordenskiöld. — 1878-1880. — Texte et dessins inédits. — Dix-sept dessins de Th. Weber, Thiriet, Taylor et P. Langlois, avec une carte. — Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

MAISON DE CONFIANCE
POUR LA POSE DES DENTS
20 Ans de Succès
AUDOUARD

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE, EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze.

Boulevard Sud, n^o 3, à CAHORS, tous les mois, du 1^{er} au 8. Faubourg Leclere, n^o 16, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

Etude de M^e SABOURIN, avoué à Cahors, rue du Lycée n^o 5.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

EN 5 LOTS
DE DIVERS IMMEUBLES

Situés dans la commune de Castelnau-Montratière Saisis au préjudice du sieur Antoine Bonal père, et du sieur Pierre Bonal fils.

Mises à prix.

- Premier lot, dix francs, ci..... 10 fr.
- Deuxième lot, dix francs, ci..... 10
- Troisième lot, dix francs, ci..... 10
- Quatrième lot, dix francs, ci..... 10
- Cinquième lot, dix francs, ci..... 10

L'adjudication aura lieu le samedi quatre mars mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi.

Les immeubles mis en vente sont situés dans la commune de Castelnau-Montratière et consistent en prés, terres labourables, bois, vignes, maison à Castelnau-Montratière, sol de maison, etc., etc., formant une contenance totale et approximative de neuf hectares.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Sabourin, avoué poursuivant, détenteur d'une copie du cahier des charges, en son Etude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

Etude de M^e DELBREIL, avoué à Cahors, Cours de la Chartreuse, n^o 10.

VENTE SUR SURENCHÈRE

A SUITE DE LICITATION.

Adjudication fixée au vingt-cinq février courant, à l'heure de midi.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-un, rendu entre :

1^o Le sieur Pierre Alix, négociant, habitant, et domicilié de la ville de Cahors, demandeur ayant M^e Sabourin pour avoué;

2^o Le sieur Henri Banel, receveur principal entreposeur, demeurant et domicilié à St-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure);

3^o La dame Victorine Banel, veuve en premières noces du sieur Amable Cammas, et épouse en secondes noces du sieur Wœlfel, et ledit sieur Wœlfel, demeurant et domiciliés ensemble à Bordeaux, ayant M^e Talou pour avoué.

En présence du sieur Victor Lafon, mercier, demeurant et domicilié à Cahors, créancier intervenant, comparant par M^e Bousquet avoué.

Il a été ordonné qu'il serait procédé à la vente sur licitation en trois lots de certains biens immeubles dépendant des successions des époux Banel père et mère, et au nombre desquels figure :

Une maison d'habitation sise à Cahors, rue Brives, n^o 13 et rue Nationale, numéro 1859 du plan cadastral de la ville de Cahors, section N, et dont le sol a une superficie d'un are environ, laquelle maison formait le premier lot.

L'adjudication de ces immeubles a eu lieu devant M. Arnault, juge au tribunal civil de Cahors, commis à ces fins, le vingt-cinq janvier dernier, et ladite maison a été adjugée au prix de sept mille cent dix francs, en faveur de M^e Talou avoué, qui a fait éléction de command au profit du sieur Henri Banel, ci-dessus qualifié.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le premier février courant, le sieur Jean Roudil, tonnelier, habitant et domicilié de ladite ville de Cahors, rue Nationale, n^o 53, a fait la surenchère du sixième sur le prix de ladite adjudication et a déclaré porter ledit prix à huit mille trois cents francs.

Cette surenchère, dans laquelle M^e Scipion Delbreil a été constitué avoué par ledit sieur Roudil, a été dénoncée dans le délai légal aux avoués du poursuivant, des colicitants et de l'adjudicataire avec sommation pour l'audience du vingt-cinq février courant.

En conséquence, il sera procédé à la nouvelle adjudication de ladite maison le vingt-cinq février courant, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville, sur la mise à prix de huit mille trois cents francs, ci. 8,300 fr.

Pour extrait certifié véritable,

A Cahors, le treize février mil huit cent quatre-vingt-deux.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le février mil huit cent quatre-vingt-deux, F^o C^e Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: DALAT.

Etude de M^e MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n^o 10.

VENTE

Sur saisie immobilière

Fixée au samedi onze mars mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi précis, au palais de justice de Cahors, audience des criées.

Suivant procès-verbal de Duc, huissier à Cahors, en date du huit décembre mil huit cent quatre-vingt-un, en forme dénoncée et transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le dix-sept décembre, même année, volume 81, numéros 26 et 27.

Il a été procédé, à la requête de M. Louis Labie, ancien notaire, propriétaire domicilié de la ville de Cahors, ayant constitué M^e Mazières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice de Pierre Pouget, propriétaire, et dame Raymond de Genès, sans profession, mariés, demeurant et domiciliés ensemble au lieu et commune de Larroque-des-Arcs, ledit Pouget pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser sa dite épouse, et cette dernière prise en outre comme seule héritière de feu Joseph Genès son père, quand vivait, propriétaire à Larroque-des-Arcs, à la saisie réelle des biens ci-après désignés.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à la vente de ces biens, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors pour être tenu à la disposition du public et a été publié conformément à la loi.

A l'audience du quatre février courant, le tribunal, donnant acte de la publication dudit cahier des charges, a fixé l'adjudication au samedi onze mars mil huit cent quatre-vingt-deux.

Biens saisis et à vendre situés dans la commune de Larroque-des-Arcs.

1^o Une vigne sise au lieu de Rivayrols, commune de Larroque-des-Arcs, de contenance environ de dix-sept ares treize centiares, formant le numéro 214 du plan de la matrice cadastrale de la commune de Larroque-des-Arcs, section F;

2^o Une autre vigne, sise au même lieu de Rivayrols, commune de Larroque-des-Arcs, de contenance environ de neuf ares soixante-dix centiares, formant le numéro 213 du plan, section F;

3^o Une terre sise au lieu dit Travers de l'Eglise, commune de Larroque-des-Arcs, de contenance environ de deux ares quatre-vingt-quinze centiares, formant le numéro 397 du plan, section F;

4^o Une terre sise au même lieu dit Travers de l'Eglise, commune de Larroque-des-Arcs, de contenance de vingt-neuf ares quarante-cinq centiares, formant le numéro 398 du plan, section F;

5^o Une vigne sise au même lieu du Travers de l'Eglise, de contenance environ de dix-neuf ares trente centiares, formant le numéro 399 du plan, section F;

6^o Une maison sise à Larroque-des-Arcs, confrontant d'un côté avec rue, d'autre côté avec Belot et Conquet, la maison et le sol de la maison formant les numéros 731, 731 du plan, section F; le sol de contenance environ de soixante centiares; ladite maison est en mauvais état, elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage; au rez-de-chaussée du côté de la rue se trouve une porte d'entrée à l'aspect du couchant; il y a une autre porte pour y pénétrer; il y a trois marches en pierre; elle est couverte en tuiles canal, le toit est à deux fombants d'eau, ladite maison sert aujourd'hui de grange;

7^o Une terre ou jardin, sis à Larroque-des-Arcs, confrontant avec le numéro 731 du plan avec Conquet, avec la maison occupée par les mariés Pouget, aujourd'hui vendue par autorité de police, le premier octobre dernier, avec l'étable à cochons aussi vendue, avec rue; du côté de la rue il y a une porte d'entrée, de contenance environ de deux ares quarante centiares. Cet article n'est pas porté à la matrice cadastrale, mais il est la propriété des mariés Pouget.

Tous les immeubles ci-dessus décrits sont situés sur le territoire de la commune de Larroque-des-Arcs, sont joints et exploités par lesdits mariés Pouget et sont leur propriété pour les avoir recueillis comme héritiers de leur tante, Marie Belot, quand vivait domiciliée à Larroque-des-Arcs.

Formation des lots. — Mise à prix.

Les biens ci-dessus désignés seront vendus en un seul lot, sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci..... 10 fr.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme: Cahors, le quatorze février mil huit cent quatre-vingt-deux.

L'avoué poursuivant, MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors, le février mil huit cent quatre-vingt-deux, F^o C^e Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: DALAT.

Etude de M^e Léon TALOU, avoué-licencié, Boulevard Nord, à Cahors.

VENTE SUR LICITATION

ET A SUITE DE SURENCHÈRE

Fixée au samedi quatre mars mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi précis, au palais de justice de Cahors, à l'audience des criées.

Suivant jugement rendu par le tribunal de première instance de Bordeaux, le dix décembre mil huit cent quatre-vingt-

Entre Michel-Ambroise Crollen, ouvrier ébéniste, demeurant à Bordeaux allée de Tourny n^o 29 agissant tant comme ayant été associé aux acquêts avec la dame Bernadette Tissandier, qu'en son nom personnel, à raison de ses reprises contre la communauté d'acquêts, et comme donataire de tous les biens propres délaissés par son épouse;

Lequel a pour son avoué constitué près le tribunal de première instance de Bordeaux, M^e Pierre-Marie-Paulin Larré, licencié en droit, demeurant en ladite ville rue Vital Carles n^o 5.

Et le sieur Édouard Crollen employé à la mairie de Bordeaux, demeurant audit Bordeaux rue des Bahutiers n^o 31; pris comme seul héritier de ladite dame Crollen sa mère, lequel a pour avoué constitué près le même tribunal, M^e Aristide Peyrelongue, licencié en droit, demeurant à Bordeaux, rue du Temple, 24 bis.

La licitation des biens composant la succession de ladite dame Bernadette Tissandier se composant de grange, et autres bâtiments d'exploitation, pré, jardin, terre, vignes et pâture et tous situés dans la commune de Luzach, aux lieux dits Martines, Lavade, Fages, Pechantré, Combe de Nagnorole et Combel Estret, fut ordonnée et renvoyée par devant M^e Pagès-Dupont devant lequel la vente eut lieu le dimanche douze juin mil huit cent quatre-vingt-un.

Lesdits biens furent ce jour-là adjugés moyennant huit mille dix francs au sieur Lurguie Jean fils aîné, propriétaire à la Rivière haute, commune d'Albas; mais dans le délai de la loi, Crollen fils, co-proprétaire par indivis de l'immeuble adjugé à Lurguie, déclara au greffe du tribunal civil de Bordeaux surenchérir du sixième desdits biens.

Par exploit de M^e Fraysse, huissier à Luzach, le susdit Crollen fils donna à Lurguie Pierre assignation à comparaitre devant le tribunal civil de Bordeaux pour voir valider ladite surenchère. A l'audience du vingt-cinq août dernier ledit tribunal de Bordeaux valida la surenchère, et, dit que la revente aurait lieu devant le tribunal civil de Cahors.

M. Crollen fils surenchérisseur qui constitue M^e Léon Talou pour son avoué près le tribunal civil de Cahors déclare poursuivre devant ce tribunal la surenchère des biens dont le détail suit :

Article 1^{er}.

Maison, grange autres constructions, pré, jardin et terres, à Martines (n^{os} 191, 192, 193 et 494 du cadastre, section H).

Article 2.

Terre à Pechantré, de la contenance de quarante-cinq ares soixante-neuf centiares (n^o 189 section H).

Article 3.

Terre et vigne à Martines (n^{os} 200 et 201 section H).

Article 4.

Terre et vigne à Lavade (n^o 299 section H).

Article 5.

Vigne et pâture à Fages (n^{os} 444, 442 et 445, section I).

Article 6.

Vigne à Combe de Nagnorole (numéro 447 section I).

Article 7.

Vigne à Combel-Estret (numéro 1099, section H).

Article 8.

Terre, pâture, ancien sol de maison, mesure et grange à Martines (numéros 183, 185, 182, 186 P et 187, section H).

Article 9.

Terre à Martines, de la contenance de quarante-huit ares quarante centiares (numéro 188, section H), séparée du numéro 186 P par un chemin public.

MISE A PRIX :

Les biens ci-dessus se revendront en un seul lot sur la nouvelle mise à prix de neuf mille trois cent quarante-cinq francs, ci..... 9,345 fr.

NOTA. — Dans les biens à vendre se trouvent comprises trois cuves placées dans les caves de la maison de Pechantré, d'un volume environ, l'une 44 hectolitres, la seconde 33 hectolitres et la troisième 26 hectolitres.

OBSERVATIONS. — Les frais exposés par MM. les avoués de Bordeaux, jusqu'au jour de la première vente et s'élevant à six cent quarante-quatre francs soixante-seize centimes, seront payés par l'adjudicataire en diminution de son prix.

Voir au surplus, pour les renseignements, l'expédition du cahier des charges, qui a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, pour y servir de minutes d'enchères.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le quatorze février mil huit cent quatre-vingt-deux.

L'avoué du surenchérisseur, LÉON TALOU.

Enregistré à Cahors, le février mil huit cent quatre-vingt-deux, F^o C^e Reçu un franc quatre-vingt-dix centimes décimes compris.

Signé: DALAT.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE.
Francis Pontié

On rend l'argent aux personnes qui ne seraient pas satisfaites de leurs achats.

BOULEVARD SUD ET RUE FÉNELON A CAHORS.

M.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de traiter, comme fin de saison, quelques affaires importantes, à des prix extraordinaires de bon marché. Elles offrent un si grand intérêt et présentent des avantages de prix tellement exceptionnels, que je crois nécessaire de les signaler à ma nombreuse clientèle, afin que, même sans besoin, elle puisse en profiter. Permettez-moi de solliciter la faveur de votre visite, qui vous mettra à même d'apprécier les avantages incontestables que je vous offre.

Veuillez agréer mes salutations respectueuses.

J. FONTÈS, directeur de la maison.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Un lot de robes fantaisie, valeur 0 fr. 60 à.....	0f 30 le m.	Velours soie uni, larg. 0 ^m 50, valeur 12 fr. à.....	7f 50 le m.	Calicot et toile coton pour chemises, depuis 0 fr. 50 le mètre à 1 fr. 25.
Un lot de robes fantaisie, id. 1 fr. 25 à.....	0 60 —	Id. damassé id., larg 0 ^m 50, valeur 13 fr. à.....	8 75 —	Indiennes et cretonnes meubles, depuis 0 fr. 75 c. le mètre.
Un lot de cachemires drapés pure laine, nuances nouvelles, larg. 1 ^m 10 et 1 ^m 20, valeur 2 fr. 75 à.....	1 95 —	Id. moire, larg 0 ^m 50, valeur 10 fr. à.....	5 95 —	Serviettes de toilette, depuis 5 fr. la douzaine.
Drap melton pour robes, larg. 1 ^m 30, valeur 2 fr. à.....	1 25 —	Satin damassé pur soie, larg. 0 ^m 57, valeur 9 fr à.....	6 00 —	Un lot de services de table damassés, pur fil, de 12 couverts, avec la nappe écarlate, valeur 30 fr., à 17 fr.
Molletons unis et rayés, pur laine, larg. 1 ^m 30, valeur 3 fr. à.....	1 95 —	Grand choix de tissus pour deuil, depuis 1 fr. le mètre.		Un lot de services blanchis, satin pur fil, dessin riche, 12 couverts, avec la nappe, valeur 50 fr. à 29 fr.
Drap de dames, nuance nouvelle, larg. 1 ^m 20, valeur 5 fr. à.....	3 50 —	Cachemire, mérinos, Barpoor, Bengaline, etc.		Grand choix de toiles fil en tous genres, depuis 0 fr. 75 c. le mètre.
Satin soleil et Radhamès, larg. 1 ^m 20, valeur 5 fr. 25 à.....	3 75 —	Grand choix de draperies fantaisie pour costumes d'hommes, depuis 5 fr. le mètre, 15 fr le costume complet.		Cretonne 8/4 blanchie, largeur 2 m.40 c., valeur 6 fr., à 4 fr.
Cachemire de soie noir, larg. 0 ^m 60, valeur 7 fr. à.....	4 00 —	Drap taupeline, castor, satin noir pour costume de cérémonies et soutanes pour prêtres.		Grand assortiment de mousselines pour rideaux, depuis 0 fr. 35 le m.
id. id. larg. 0 ^m 62, valeur 9 fr. à.....	5 90 —	La maison indique un bon tailleur pour les costumes d'hommes et soutanes d'ecclésiastiques (coupe garantie).		Confections pour dames, hautes nouveautés vendues à 40 % de rabais.
Satin soie noir, larg. 0 ^m 57, valeur 5 fr. à.....	3 25 —	Grand assortiment de tapis d'appartements et d'églises, depuis 1f. à 10f. le m.		
Satin Radhamès, larg. 0 ^m 58, valeur 8 fr. à.....	6 00 —			
Satin Duchesse, larg. 0 ^m 60, valeur 12 fr. à.....	7 75 —			

SPÉCIALITÉ de Nouveautés riches pour corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et cachemire français, Soieries en tous genres, Confections, Dentelles, Fourrures, Manchons, etc.

ENVOI FRANCO DANS TOUT LE DÉPARTEMENT, A PARTIR DE 20 FRANCS.

PRIME OFFERTE A TOUS LES ACHETEURS : Deux belles gravures.

IL FAUT LIRE DANS
LE JOURNAL DU DIMANCHE
Qui paraît toutes les semaines

LES AVENTURES D'UN PEAU-ROUGE
A PARIS
Avec illustrations, par JULES FÉRAT
ET LE VOYAGE EN CHINE
par PIERRE FRÉDÉ

10 Centimes le Numéro de 16 pages in-4°

ABONNEMENTS :
PARIS, 1 An.. 6 fr. DÉPARTEMENTS, 1 An.. 8 fr.
— 6 Mois 3 » — 6 Mois 4 »

Pour tous les pays faisant partie de l'UNION POSTALE,
1 An, 8 fr. 50.

La Collection se compose actuellement de 46 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

Le Volume broché, pour PARIS : 3 fr.
— — pour les DÉPARTEMENTS : 4 fr.

PRIMES DIVERSES OFFERTES A TOUS LES ABONNÉS

BUREAUX : place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

MÉDAILLE EXPOSITION PARIS
Siropp tout Zed
Le SIROP du D^r ZED
est à base de Codéine et de Tolu. Il remplace le Pâte Zed et sert à sucrer les boissons et à faire des pilules, par capsules à café. — Contre les **FRIGIDES de la poitrine** on des **POUMONS**, **Toux**, **catarrhes**, **Bronchites**, **Croupes**, **Catarrhes**, **Insomnies**, etc.
Paris, 23 et 19, rue Brochant
Et dans Pharmacies

CABINET DENTAIRE

Monsieur JACQUET, chirurgien-dentiste du bureau de bienfaisance, donnera ses consultations dentaires, tous les jours, pour les indigents de Cahors, à l'Hôtel-de-Ville, de 11 heures du matin à midi.

Il traite également toutes les affections de la bouche dans son cabinet rue du Lycée, n° 4. Visible tous les jours de 8 heures du matin à 11 heures, et de 4 heures du soir à 6 heures.

N.-B. — Abonnement pour l'entretien de la bouche, pour un an 10 francs et 5 francs pour la classe ouvrière.

Pour MM. les militaires, on fera des prix exceptionnels.

Magasin de Fleurs artificielles.

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS
MAISON IZARN, BOULEVARD SUD, 9.



Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement. Garnitures d'autel or; Frange or et argent. Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives, Lanternes vénitienne, Feux d'artifice.

EAU DE ZENOBIE
20 Ans de succès
DE SUCCÈS
ultra
LA COULEUR DES CHEVEUX
non
SEULE PARFAITE
POUR RETENIR
La n'est pas une teinture, mais une lotion bienfaisante qui maintient et fortifie la chevelure en la recolorant.
SEGNIEN, rue Ligugère, BORDEAUX
à trouver dans toutes les Pharmacies et Parfumeries

Se trouve à Cahors, chez Brel, parfumeur, boulevard Nord; Dides, aîné, boulevard Sud.

Le Propriétaire-Gérant A. Layton.

PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près le Pont Valentré, 48, — CAHORS (Lot)

VIGNES AMÉRICAINES

J'ai l'honneur d'aviser MM. les Viticulteurs que je viens de faire un voyage dans le Gard et l'Hérault d'où je rapporte des plants de Jacquez comme producteurs directs, de Riparia glabre et Riparia tomentoux comme porte-greffes, lesquels doivent seuls être considérés comme réellement avantageux et résistant au Phylloxera.

Je me tiens à la disposition des propriétaires désireux de se renseigner sur le mode de culture usité dans le Midi et sur la pratique à suivre dans notre région.

— Se méfier des plants américains de provenance incertaine. Ceux-ci ne résistent pas au Phylloxera; ils sont vendus sous de faux noms, à prix réduits. —

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

LOU MORTYRE

DE

SENTO ESPERIO

Poésie qui a obtenu une Médaille d'Argent par

M. Justin GARY, curé de Cénevières

En vente chez tous les Libraires, chez l'auteur et au bureau du Journal

prix : 50 cent. et 60 cent. par la poste.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN
avec les
BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors.

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MECERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE, ETC.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS